



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Christophe MARTINEZ, Vice-Président.

Date de la convocation : lundi 12 octobre 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, José DARRIEUTORT, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Jacques DURAND, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Annie LABARTHE-SAGASPE, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Florent MAMIQUE, Christophe MARTINEZ, Christophe MESPLEDE, Laurent NOLIBOIS, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE

Absents :

Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Patrice LAGUE, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard YASSEF

Pouvoirs :

Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à José DARRIEUTORT

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	25
Pouvoirs	2
Votants	27

N° 20261012-009

EHPAD MAA - COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (CRP) 2027 - ANNEXE ACTIVITE

Monsieur le Vice-président expose

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2027, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		RECETTES & PRODUITS	
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	557 020.00€	Groupe I – Produits de la tarification	3 266 766.16€
Groupe II - Charges afférentes au personnel	2 838 474.52€	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	371 108.00€
Groupe III - Charges	542 696.07€	Groupe III – Produits	31 628.99€



afférentes à la structure		financiers, exceptionnels et non encaissables	
Total des charges	3 938 190.59€	Total des produits	3 669 503.15€
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	(-) 268 687.44€
TOTAL EQUILIBRE DU CRP	3 938 190.59€		3 938 190.59€

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 20 236 jours soit 99%, 56 résidents, 365 Jours.
- Hébergement temporaire : 1 073 jours soit 98%, 3 résidents, 365 jours.
- Accueil de jour : 227 jours soit 45 %, 2 résidents

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

Dans le rapport présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé :

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF ou IAF est calculée de la manière suivante :

Comptes 68 = 244 523.46€

- (moins)

Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » =
31 618.99 €

Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2025 = - 268 687.44€
= (égal) Un total de – 55 782.97€

L'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle se monte à : – 55 782.97€

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Titre 1 - Remb. des dettes financières			
1641 – Remboursement en capital de l'emprunt	161 265.00 €	032 – Capacité d'Auto Financement	
Titre 2 – Acq d'éléments de l'actif immo.			
2154 - Matériel et outillage	5 000 €	10222- FCTVA	0€
2181 – autres immobilisations corporelles travaux de rénovation	20 000 €	1311- Subvention ARS	0 €
Cumul des dépenses	25 000 €		
032 – insuffisance d'autofinancement	55 782.97 €		



TOTAL DES EMPLOIS	242 047.97 €	TOTAL DES RESSOURCES	0 €
		033 – Prélèvement sur le Fonds de Roulement	242 047.97 €
CUMUL	242 047.97 €	CUMUL	242 047.97 €

Le tableau de financement présente

Des dépenses à hauteur de 186 265.00 €,

Une insuffisance d'autofinancement de 55 782.97 € et donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 242 047.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER le compte de résultat prévisionnel 2027 et l'annexe n°4 Activité

ARTICLE 2

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 13 OCT. 2026

PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
CHRISTOPHE MARTINEZ
C.I.A.S.
du Pays TARUSATE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

